

Allocation des ressources et réglementations des marchés

Dans l'histoire, on distingue 3 grandes formes d'allocation des ressources :

- L'allocation marchande, lorsque le capitalisme libéral domine. **K. Polanyi**, dans *La Grande transformation* (1944) nous montrera que cette utopie libérale a conduit à un « désencastrement de l'économie », déconnectée de la sphère sociale
- L'intervention de l'Etat, qui vise à « réencastrier » l'économie dans la sphère sociale grâce à l'Etat-providence
- L'allocation selon les coutumes sociales (**M. Mauss**, *Essai sur le don*, 1923-1924)

La théorie économique enseigne que chaque individu effectue un arbitrage en fonction des gains et des coûts privés de son action. Les entreprises décident quoi produire, comment produire et en quelle quantité produire en fonction des perspectives de profit ; les consommateurs vont déterminer leur choix en fonction de leur revenu, du prix des biens et de leurs goûts. Le processus de décision de chaque agent gravite ainsi autour du concept de « **coût d'opportunité** ». On comprend alors aisément que chaque agent réagit aux signaux envoyés par les prix, et oriente ensuite sa décision. Le crédo libéral enseigne que **ce système de prix conduit à la réallocation des ressources**. Si on suppose par exemple que le kilt écossais devient à la mode, la demande pour ce bien augmente, ce qui augmente son prix car l'offre est en général peu flexible à court terme ; la production du bien devient alors plus rentable, ce qui attire les entrepreneurs, conduit à un transfert de capital et de travail dans cette branche pour accroître l'offre, jusqu'à la stabilisation du prix. C'est le **mécanisme de gravitation** de **Ricardo**, que **Marx** reprendra en parlant de **péréquation du taux de profit**. De plus, le marché est un lieu de régulation qui permet la coordination des comportements, grâce à l'information véhiculée par les prix : si un producteur choisit de produire un bien qui ne correspond pas aux attentes des consommateurs, il n'arrivera pas à écouler sa production à un prix élevé et devra donc brader sa marchandise ce qui pourra le conduire à la faillite. Les mécanismes du marché conduisent donc à coordonner les décisions des offreurs et des demandeurs et permettent une allocation des ressources adaptée aux préférences des agents ; grâce à l'aide d'une certaine **main invisible** (**A. Smith**), le marché est donc censé conduire à une situation désirable d'un point de vue collectif. Quelques années plus tard, les auteurs néoclassiques modéliseront l'efficacité des marchés grâce au modèle de la **concurrence pure et parfaite (CPP)**. Sur un tel marché (*qui nécessite le respect de 5 conditions*), l'allocation des ressources par le marché est considérée comme un **optimum au sens de Pareto**. Mais ce modèle s'éloigne la plupart du temps de la réalité empirique : le marché regorge de défaillances conduisant à une allocation inefficace des ressources, et c'est pourquoi l'Etat se doit d'intervenir.

R. Musgrave, dans *La Théorie des finances publiques* (1959) distingue 3 « bureaux » de l'Etat :

- Allocation des ressources : l'Etat intervient lorsque les marchés ne parviennent pas à atteindre **l'optimum de Pareto**¹. C'est à cette fonction que nous nous intéressons dans ce chapitre.
- Régulation du cycle économique : l'Etat doit intervenir pour restaurer l'équilibre de plein-emploi
- Redistribution : l'Etat doit intervenir pour transférer les droits de propriété, pour agir sur la répartition des revenus primaires afin de se rapprocher d'une certaine norme de justice sociale en vertu du principe de justice redistributive (« à chacun selon ses besoins »)

L'intervention de l'Etat peut prendre deux formes complémentaires :

- L'Etat « financier », c'est l'Etat qui intervient dans l'économie par le biais de son budget (*recettes et dépenses*), et s'occupe de la Sécurité sociale (*versement des retraites,...*), des APu et des collectivités territoriales. Il représente, en France, 57% du PIB
- L'Etat lutte contre les inégalités

- Il y a des libéraux qui ne partagent pas ce point de vue parétien. **Friedrich Von Hayek** : les grandes institutions sociales : langage, morale, droit, monnaie et marché *sont issus d'ordre spontané*, sans qu'une quelconque construction n'ait été faite. Selon lui, le marché est un aboutissement de l'évolution sociale. Il est supérieur à toute
-

¹ Situation dans laquelle le bien-être d'un agent ne peut être amélioré sans dégrader celui d'un autre agent

volonté de coordination et de centralisation de l'information et de la connaissance. Selon Hayek il peut coordonner tous ces éléments car au contraire, il n'essaye pas de centraliser

les informations nécessaires à la coordination des actions économiques. Le prix résume tout. Dès lors, une économie planifiée ne peut être que moins efficace, d'autant plus que cette centralisation implique un risque de despotisme. Toutes interventions dans l'ordre spontané du marché (pas que communisme), n'est qu'une remise en cause de l'ordre spontané des marchés et créer des distorsions, de l'inefficacité => l'allocation des ressources n'est donc pas optimale. Des volontés individuelles vont se rejoindre dans des groupes permettant de lutter pour leur intérêt créer un détournement des ressources vers ces groupes. Le rôle de l'état n'est pas à négliger, si l'état est soumis à des règles et est encadré alors il est le seul à pouvoir instaurer les cadres juridiques nécessaires au bon fonctionnement des libres forces du marché. **Hayek** reconnaît que certains biens ne peuvent être soumis à la concurrence : le critère de Pareto implique qu'en principe l'intervention économique de l'état ne peut donc améliorer le sort des uns sans détériorer le sort des autres, mais cela ne condamne pas toutes interventions de l'état, le critère est muet face à la répartition des richesses.



De plus, des Nobels (**Arrow, Debreu**) d'économie ont montré qu'il fallait des conditions très restrictives pour le modèle de Pareto. Les critères de Pareto sont soumis à l'information parfaite mais aussi à l'existence d'un ensemble complet de marché permettant d'effectuer des transactions pour tous les biens pour les périodes présentes et futures. Ces deux limites fournissent les arguments de l'intervention de l'état dans un cadre libérale microéconomique quand ces conditions d'optimalité ne sont pas remplies

I- L'économie publique comme conséquence des failles de marché

⋮

→Les néoclassiques comme **A. Marshall** et **A-C Pigou** réhabilitent l'intervention de l'Etat dans un domaine qu'ils appellent « **économie publique** » : l'Etat intervient seulement là où le marché est défaillant (*market failures*).

A) La prise en compte des biens non-privés :

Caractéristiques du bien	Rivaux ²	Non rivaux
Excluables³	Biens privés (vêtement, restaurant, coupe de cheveux)	Biens de club (biens collectifs impurs : autoroutes, réseau ferré)
Non excluables	Biens communs (ressources halieutiques, environnement)	Biens collectifs purs (phare maritime, défense nationale)

-Parce que les *biens collectifs* sont non-excluables, les consommateurs ne sont pas prêts à payer pour les produire : on parle de **stratégie de cavalier seul** (**Olson**, *Logique de l'action collective*, 1965). Dans ces conditions, aucun agent économique privé ne prendra le risque de produire ce type de bien, même s'il représente un énorme surcroît de bien-être pour la population. Aussi, l'économie du bien-être recommande la production de ce bien collectif par les pouvoirs publics. L'exemple-type est le phare (**Pigou**), la défense nationale, le feu d'artifice.

-Les *biens communs*, conformément à la **tragédie des biens communs** de **G. Hardin** (1968), sans aucune intervention de l'Etat, font l'objet d'une surexploitation qui aboutit à un équilibre social sous-optimal car la ressource disparaît ou se détériore.

-Le marché n'est finalement efficient que dans le cadre des *biens privés* ; dans tous les autres cas de figure, l'Etat intervient, soit pour limiter les prix (*biens de club*), soit pour réglementer (*biens communs*) soit pour prendre à sa charge la production (*biens collectifs*).

- Un bien commun est un bien non excluable et rival. Le problème est que ces biens communs ont une tendance à être surconsommés. En effet, leur exploitation génère des coûts privés (bateaux de pêches, tronçonneuses...), or le bien est accessible sans coût : les agents ont intérêt à exploiter ce bien au maximum pour générer le gain privé le plus grand.

Ce faisant, à cause de l'attitude du « **passager clandestin** » (**Mancur Olson**) ce bien est amené à disparaître en absence d'incitation à les produire. C'est ce que **Garett Hardin** appelle la « **Tragédie des biens communs** ».

Le même phénomène s'applique aussi aux biens collectifs, qui eux sont encore plus en danger car ils ne sont pas non plus rivaux (environnement...). La dégradation de ces biens se traduit donc par une perte de bien-être de l'ensemble de la population. Le marché ne peut donc pas favoriser la production de ce type de bien : étant donné le calcul, tout le monde a intérêt à ne pas allouer de ressources à ces biens.

De nos jours, l'environnement, bien collectif par excellence est en danger du fait de cette inefficacité du marché à le protéger.

Ostrom invite l'état à nationaliser ces biens pour réguler l'usage et éviter l'épuisement. Mais d'autres solutions sont possibles : une socialisation sans étatisation (travaux sur la pêche).

Toutefois des critiques ont été adressées à la théorie de **Garett Hardin** : l'exploitation de pratiquement tous les biens communs est encadrée par des normes, règles, lois ... qui les protègent en partie.

B) Les externalités :

-Une externalité est la conséquence de l'action d'un agent sur un autre ne faisant pas l'objet d'une transaction sur le marché. Elle peut être négative si le coût marginal social est supérieur au coût privé, ou positive s'il lui est inférieur. L'intervention de l'Etat vise alors à limiter les externalités négatives et encourager les externalités positives en **internalisant les externalités**. Il peut pour cela passer par les quantités ou les prix.

-L'Etat peut jouer sur la contrainte avec la **réglementation**, qui est une action sur les quantités. L'Etat peut par exemple instaurer des **quotas**, qui limitent les quantités du bien qui peuvent être vendues annuellement. La mise en place d'un quota conduit à une baisse des quantités échangées, et une augmentation du prix du bien. Ainsi, pour limiter la

² Un bien est dit rival si sa consommation par un agent empêche sa consommation par un autre agent

³ Un bien est dit excluible s'il est possible d'exclure un individu de sa consommation lorsqu'il n'en a pas payé le prix

surexploitation des thons rouges en méditerranée ont été mis en place des quotas en 2007. L'Etat peut également instaurer un **prix plafond** ou un **prix plancher** pour limiter les mouvements de prix.

-**Pigou**, dans *L'économie du bien-être* (1920) préconise la **taxation**, qui consiste à modifier la structure relative des prix par l'introduction d'un **impôt** (*positif ou négatif, comme c'est le cas dans le cadre du bonus/malus, 2008*) afin d'infléchir le choix des individus. On parle ordinairement d'**écotaxes** ou de « **principe pollueur-payeur** »⁴ : ces taxes, imposées par les pouvoirs publics, constituent pour le pollueur un coût supplémentaire qui s'ajoute au coût privé marchand, ce qui le conduit à modifier son calcul de production optimale. A court terme donc, l'agent qui émet des émissions polluantes produira ou consommera moins de la substance polluante, et à moyen/long terme il sera encouragé à utiliser des technologies moins polluantes. Le résultat de l'écotaxe est doublement positif d'un point de vue social. D'une part, la taxe entraîne un **effet de substitution**, les consommateurs étant incités à acheter des produits écologiques pour remplacer les produits polluants dont le prix augmente ; d'autre part, les rentrées fiscales générées peuvent être utilisées pour compenser la perte sèche de la taxe en dédommageant le consommateur qui achète des produits plus chers : c'est le « **double dividende de la fiscalité écologique** ». De son côté, **A. Lipietz** préconise dans *La Société en sablier* (1998) d'utiliser la TVA, taxe sur la consommation frappant uniformément les agents, pour faire un impôt écologique, cad de taxer les produits bio à 0% et les produits polluants à 40%.

- Licencier c'est aussi créer une externalité négative : celui qui licencie ne supporte pas le coût du licenciement, celui-ci est supporté par la collectivité par l'assurance chômage. C'est toutes les entreprises qui supportent le coût par une cotisation générale => proposition de **Tirol** et **Blanchard** : réformer la législation en matière de licenciement, en taxant les entreprises qui licencient : donner une totale liberté de licenciement aux entreprises pour y substituer une taxation.

C) Le monopole naturel :

-**A. Marshall**, dans ses *Principes d'économie politique* (1890) critique le **caractère malthusien du monopole** : profitant de sa situation de **price-maker**, celui-ci pratique en effet des prix plus élevés tout en offrant des quantités plus faibles que les entreprises en CPP : il bénéficie d'une « **rente de situation** ». Ce faisant, il diminue le bien-être collectif, et l'économie se retrouve en situation sous-optimale : en effet, la baisse du surplus du consommateur est supérieure à la hausse du surplus du producteur. Mais dans certains cas, le CM de l'entreprise en situation de monopole est décroissant et son Cm est décroissant (*et non plus croissant comme dans un monopole malthusien*), tandis que les rendements d'échelle sont croissants : on parle alors de « **monopole naturel** » (*ex : un réseau d'électricité*). Potentiellement donc, **ce type de monopole peut concourir à l'intérêt général en maximisant le surplus collectif**. Il incombe donc à l'Etat d'intervenir, en imposant à ce monopole de vendre au CM ou au Cm. **La tarification au coût marginal** (**Hotelling, 1938**) suppose l'intervention de l'Etat qui fixe le prix au niveau du Cm, subventionné en contrepartie par les impôts pour ne pas que le monopole ne réalise de pertes. **Boiteux** en 1954 proposa une seconde manière de limiter le monopole naturel : le monopole devient une **entreprise publique** (*cad que l'Etat est l'actionnaire majoritaire du groupe et détient par conséquent la majorité du capital du monopole : cela revient à la nationalisation*) ce qui lui permet de ne pas subir le coût des investissements. En France par exemple, les voies ferrées appartiennent à l'entreprise publique Réseau ferré de France. Il peut également devenir une **administration publique**, auquel cas les services produits ne sont pas vendus sur le marché (*ex : l'enseignement*).

-La question peut alors se poser de laisser à l'Etat l'entière responsabilité de l'allocation des ressources : c'est la **planification**. Il repose sur l'idée que l'Etat organise la production nationale en fixant les quantités et les prix. L'exemple historique est celui de l'URSS. Mais ce mode d'allocation des ressources est également problématique. D'une part, l'Etat devrait connaître toutes les caractéristiques de la demande pour qu'il n'y ait pas de rationnement, ce qui en pratique est impossible : l'Etat est confronté à un problème d'information, que ne manquera pas de souligner des auteurs anti-planification comme **Hayek**. En revanche, le marché, lui, est un lieu de circulation de l'information par le mécanisme des prix ! De plus, dans un système centralisé, les producteurs ne sont pas incités à

4 Le principe « pollueur-payeur », adopté en 1986 par la CEE, est inscrit en France dans le Code de l'environnement, qui stipule que « les frais résultant des mesures de prévention, de réduction de la pollution et de lutte contre celle-ci doivent être supportés par le pollueur ». Ce principe des politiques environnementales des pays développés vise à lutter contre la pollution, volontaire ou involontaire, résultant de l'activité humaine.

produire plus car le prix est fixé ; il y a alors un manque crucial d'incitations à s'adapter aux modifications de l'environnement.

D) Les asymétries d'information :

- Evaluer avec précision le coût et le bénéfice lié à chaque décision suppose de disposer d'une **information parfaite**. Or, l'information est toujours distribuée de façon inégale entre les acteurs (*on parle « d'asymétrie d'information » : le demandeur subit le mécanisme de sélection adverse, l'offreur celui d'aléa moral*), et cette incertitude réduit l'efficacité des mécanismes de marché. Il en résulte une allocation des ressources inefficace, et une coordination des comportements plus complexes.

-Pour éviter ce type de défaillances de marché, l'Etat peut mettre en place une **politique d'étiquetage** afin d'informer le consommateur (*un label qui garantirait par exemple « viande française » ou « pur bœuf »*) dans le cas de la sélection adverse, ou rendre obligatoire la **souscription à une assurance** pour soulager le producteur dans le cas de l'aléa moral.

- Travaux Akerlof : **Le marché des Lemons** constitue un exemple type d'asymétrie de l'information, car le vendeur connaît l'état réel de la voiture puisqu'il en a été l'utilisateur, contrairement à l'acheteur qui ne le connaît pas. Dans le cas où il existe deux types de voitures (bonne et mauvaise qualité), le vendeur d'un véhicule de bonne qualité souhaite vendre à un prix correspondant à cette qualité, alors qu'inversement, le vendeur d'un véhicule de mauvaise qualité est prêt à le vendre à un prix faible. Du côté de l'acheteur, ce dernier n'a pas de moyen de savoir si le véhicule est de bonne ou de mauvaise qualité, il peut seulement pour cela se baser sur l'aspect général du véhicule et les dires du vendeur. En payant un prix "moyen", il s'assure d'une certaine manière contre le risque d'acheter une voiture de mauvaise qualité. Dans cette situation, le vendeur d'un véhicule de bonne qualité va toujours refuser l'offre faite par l'acheteur potentiel. En effet, l'asymétrie d'information fait qu'il est impossible que s'établisse un prix auquel les vendeurs de véhicules de bonne qualité auraient intérêt à conclure une transaction. Les vendeurs de véhicules de bonne qualité vont progressivement se retirer du marché, augmentant ainsi la proportion de véhicules de mauvaise qualité, jusqu'à ce qu'il ne reste que ces véhicules sur le marché. Par la suite, le marché peut disparaître, car aucune transaction profitable ne peut être réalisée. L'asymétrie de l'information détruit le marché, c'est ce qui s'appelle le phénomène de "sélection adverse" ou "antisélection".

II- La critique de l'action de l'Etat par les néolibéraux :

A) La réhabilitation des monopoles :

-**Baumol, Panzar et Willig** développent la **théorie des marchés contestables** en 1982. Pour ces trois auteurs, un marché est concurrentiel sitôt que l'hypothèse de **libre sortie du marché** est respectée. En effet, à partir du moment où il n'y a pas de **coûts irrécupérables** (*d'important coûts fixes dont il est nécessaire de s'acquitter pour rentrer sur le marché*), n'importe quelle entreprise peut entrer sur un marché, vendre à un prix situé entre le CM et le prix de marché (« hit ») pour « contester » le marché, évincer ainsi le monopole jusqu'alors en place, puis sortir du marché dès lors qu'une entreprise procède à la même stratégie (« run »). Dès lors qu'il y a une concurrence potentielle donc, tout monopole a intérêt à vendre au plus près du CM sans quoi il risque d'être évincé du marché. Cette thèse a influencé les politiques de déréglementation à partir de la fin des 1970s aux Etats-Unis : **il n'est pas nécessaire que l'Etat intervienne pour réguler les monopoles puisque le marché s'en charge lui-même**. On a donc séparé l'activité qui relevait du monopole naturel (*ou l'Etat continuait d'intervenir*) et les monopoles dans la production de service, qui furent laissés à la concurrence.

- **Edward Chamberlain** *The Theory of Monopolistic competition* : sur certains marchés oligopolistiques, un nombre réduit d'offreur s'affronte pour les parts de marchés. Ces entreprises offrent des **biens similaires et identiques** ce qui accentuent la compétition sur ce marché. Les prix se rapprochent de ce qu'ils seraient en CPP. **Le duopole de**

Bertrand reprend cette idée, dans un marché dominé par deux firmes qui s'affrontent durement pour obtenir le monopole.

- Une autre situation de concurrence imparfaite est souhaitable : quelques grandes entreprises oligopolistiques ont une meilleure capacité d'innovation qu'une multitude de petites entreprises.

Schumpeter : « il faut reconnaître que l'entreprise géante est finalement le moteur le plus puissant du progrès »

1942

B) La critique radicale de la part de l'école du *Public Choice* :

-On considérait traditionnellement qu'il existait d'une part les individus faisant partie de la vie économique et poursuivant leurs propres intérêts et d'autre part les individus politiques et les fonctionnaires, qui agissaient en fonction de l'intérêt général. C'est là qu'intervient l'Ecole du *Public Choice*, dont l'hypothèse centrale est de dire que les fonctionnaires sont aussi des « *homo-oeconomicus* ». Ce souci de faire prévaloir leur intérêt personnel conduit à l'inefficacité bureaucratique. **J. Buchanan** et **G. Tullock** (*The Calculus of Consent*, 1962) établissent que l'objectif principal de l'homme politique est de faire carrière et d'être réélu ; pour cela, il ira caresser les lobbies pour faire basculer l'électeur médian dans son giron et ainsi gagner quelques voix supplémentaires. L'Etat donne donc le primat au réélectorat, parfois au prix de corruptions et d'un accroissement des dépenses publiques ; en cela, il convient « *d'enchaîner le Léviathan* » (**Buchanan**, *Les limites de la liberté*, 1975).

-**M. Olson**, dans *Logique de l'action collective* (1965) établit que l'inefficacité bureaucratique est liée à

« *l'exploitation du gros par le petit* » : l'idée est que ce n'est pas la tyrannie de la majorité qui menace les démocraties, mais bien au contraire la *tyrannie des minorités*. **Olson** explique que lorsqu'un petit groupe organisé cherche à imposer ses intérêts ou ses idées à un grand groupe non organisé, il a toutes ses chances d'y parvenir : le grand groupe va en effet espérer qu'il y aura bien des candidats désireux d'organiser la résistance au petit groupe organisé, et prêts à assumer les coûts que cela comporte (comportement de *free rider*). Comme tout le groupe tient le même raisonnement, le petit groupe ne rencontre guère de résistance et se trouve en position de pouvoir imposer ses intérêts et ses idées au grand groupe non organisé.

-**G. Stigler** développe la *théorie de la capture de la réglementation*, selon laquelle une institution publique de régulation, bien que destinée à agir en faveur de la collectivité, finit par servir les intérêts commerciaux des entrepreneurs qui « capturent » donc la réglementation. La réglementation n'a donc aucune raison d'améliorer le bien-être collectif : elle constitue donc une défaillance de l'Etat, puisque celui-ci produit ainsi des incitations à la production d'externalités négatives pour les ménages par exemple. « *Le seul véritable saint protecteur du consommateur n'est certainement pas le bureaucrate, mais la concurrence* ». Conseiller de **Nixon**, **Stigler** met ainsi en place une vaste politique de *dérèglementation* dans les 1970s.

-Dans *Bureaucracy and Representative Government* (1971), **Niskanen** développe l'idée selon laquelle la *production publique est moins efficace que la production privée*, car dans le secteur public, les droits de propriété ne peuvent s'exercer pleinement. En effet, il n'y a pas de contrôles effectués par les propriétaires (actionnaires) sur la production car les propriétaires sont remplacés par la tutelle lâche et éloignée de l'Etat. Cela débouche sur une *surproduction* par le bureaucrate, qui va alors demander auprès de son autorité de tutelle une rémunération en prestige (*demande de locaux plus prestigieux et plus onéreux*). Les dépenses publiques augmentent donc : la production bureaucratique n'est donc pas efficace car les *coûts ne sont pas minimisés*.

-L'optimum social est généralement résolu dans les régimes démocratiques par le vote à la majorité. Or, l'agrégation des choix individuels ne conduit pas forcément à un choix collectif cohérent. Ce paradoxe a été mis en lumière par Condorcet déjà en 1785 mais sera repris par Kenneth Arrow et formalisé en montrant que la règle de la décision à la majorité ne permet pas toujours de déboucher sur un choix collectif partagé. C'est le « *théorème de l'impossibilité* »

(cf : démonstration)

C) La nécessaire extension des droits de propriété :

-**R. Coase**, dans « The Problem of Social Costs » (1960), considère que les externalités négatives sont la conséquence de l'absence de droits de propriété clairement établis. Contrairement à ce que préconise **Pigou**, il ne faut pas taxer les pollueurs mais distribuer des droits de propriété, c'est-à-dire instituer un marché des titres de propriété. Par exemple, concernant la réglementation environnementale, un marché des droits à polluer peut se substituer avantageusement à l'établissement d'écotaxes. Le volume total d'émissions autorisées est alors fixé par les pouvoirs publics, qui distribuent ces « quotas d'émission » aux agents émetteurs. Ces quotas sont ensuite échangeables sur le marché ainsi

créé, qui détermine un prix par simple confrontation de l'offre, dont le volume est fixé par les pouvoirs publics, et de la demande, émanant des émetteurs. Les entreprises dont les niveaux

de pollution sont assez faibles peuvent revendre les droits non utilisés à des entreprises qui ne peuvent se contenter des quotas alloués sans effectuer des investissements lourds. Les premières sont donc incitées à développer des techniques de production moins polluantes tant que cela leur coûte moins que ne leur rapporte la vente des droits. Le marché européen des quotas d'émission est un exemple. Il fut mis en place à la suite du *protocole de Kyoto (2005)*. Dans un premier temps, de 2005 à 2007, des quotas d'émission ont été accordés gratuitement aux industriels concernés, qui ont eu ensuite la possibilité de les échanger sur ce « marché du carbone ». A partir de 2008 et d'une nouvelle allocation de quotas plus ambitieuse (réduction de 8 % en 2012), il est devenu possible de transférer (procédure de « *banking* ») ces quotas d'une période à l'autre. De 2013 à 2020, les quotas seront attribués dans l'objectif d'une baisse de 20 % des émissions de gaz à effet de serre.

-Les pouvoirs publics sont utiles à l'existence d'un marché de droits à polluer car ils fixent des droits de propriété sur les émissions de pollution, ce qui rend possible l'échange. Ils sont aussi utiles au fonctionnement d'un tel marché, car ils fixent des contrôles et des sanctions pour les entreprises qui ne respectent pas leurs engagements d'émissions de pollution et rend donc crédible la nécessité d'acheter des droits d'émission. Mais leur rôle se cantonne à ces fonctions : le marché assure l'allocation des quotas en interne, selon la loi de l'offre et de la demande, et permet d'atteindre l'équilibre pareto-optimal en vertu du *théorème de Coase (1960)* : « *si les coûts de transaction sont nuls et si les droits de propriété sont bien définis, il en résultera une allocation efficace* ».

III- Quels moyens ?

A) L'état réglemente et impose des normes

- La **réglementation** consiste à agir via des subventions et des taxations sur le choix des agents (incitations/coûts) pour favoriser les externalités positives et limiter les négatives. Deux outils en matière réglementation :
 - Agir sur **quantités** : fixer quotas, interdire (ex : drogue)
 - Agir sur **prix** : taxe pigouvienne = élever le prix pour réduire quantité ou imposer tarifs
- Mais ce rationnement par les quantités ou prix peut induire une **perte sèche** (baisse surplus consommateur non compensée par hausse celle du producteur). On peut le constater avec l'exemple des loyers : le gain des consommateurs permis par le prix plafond va être compensé par l'augmentation des prix dû à une baisse de l'offre. (Offreur se retire car prix pas suffisant)
- **Coase** propose également une solution : il faut égaliser **coût social** et **coût privé** pour limiter les externalités négatives et favoriser les positives. C'est ce qui a donné le marché des droits à polluer.
- **Généreux** : dans un article l'Etat ne fait pas le bonheur : il reprend l'idée d'Hayek, le marché est flexible alors que l'état non. Il n'est donc pas toujours le plus efficace. En effet, la priorité de l'état est donnée par 3 postulats :
 - o Etat est capable de déterminer ce qui engendre un bien-être collectif alors que « *là où le marché est myope, l'état est aveugle* »
 - o Etats fait économiser aux agents les coûts de transaction par son intervention mais l'état aussi engendre des coûts, des coûts de bureaucratisation.
 - o L'état recherche toujours le bien être collectif et l'intérêt commun, alors que certains peuvent suivre des intérêts personnels politiques

La **régulation** est un autre moyen de corriger les torts du marché. Si la réglementation est une **intervention extérieure au marché qui fixe normes, règles auxquelles marché doit se conformer**, la réglementation est le

fait que l'Etat qui intervient au sein marché pour aider marché afin qu'il se régule seul. Cette approche par la régulation est à la base des modèles **sociaux-démocrates** : il s'agit d'allier état et marché vu qu'aucuns n'est totalement efficace. Il s'agit d'inciter le comportement individus plutôt que contraindre pour aller vers bien-être collectif. **Jean Pisany-Ferry**

B) L'état peut se substituer totalement aux marchés

- Voir les politiques structurelles et le fonctionnement d'un État producteur.

Conclusion :

Si le crédo néolibéral est aujourd'hui réaffirmé, il n'est toutefois pas nécessairement appliqué : aux Etats-Unis, l'Etat, contrairement à ce que l'on peut penser, intervient massivement (*au profit d'élites totalement corrompues pour J-K Galbraith, L'Etat prédateur, 2009*). La *loi d'A. Wagner* est donc vérifiée : « *plus la société se civilise et plus l'Etat devient dispendieux* » (*Fondements de l'économie politique, 1872*). Comme le développement économique va de pair avec des sociétés toujours plus complexes, l'Etat doit intervenir pour palier un nombre croissant de failles de marché. L'excès inverse n'est pas non plus souhaitable : la planification soviétique en est un bon exemple. Il faut donc rester dans un « entre-deux », un équilibre entre le marché et l'Etat, que Stiglitz qualifie « *d'idéalisme démocratique* » (*Quand le capitalisme perd la tête, 2003*), cad une logique de soutien mutuel entre d'une part l'allocation marchande et d'autre part l'allocation étatique. Cette logique pourrait être illustrée par les travaux d'E. Ostrom sur la « *logique communautaire* », fondée sur la détermination collective de procédures de gestion des ressources associées à un système de contrôle pour que les individus suivent les règles déterminées en commun.